

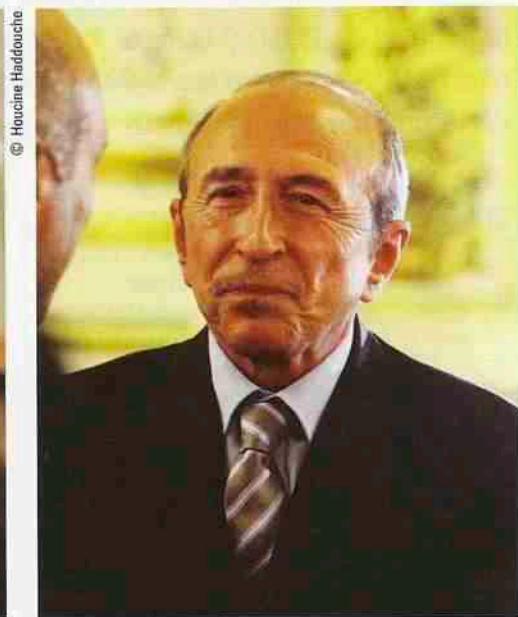
Conseil général, SACVL, Sytral, HCL et Ville de Lyon TOUS POURRIS... PAR LES PRÊTS TOXIQUES

À en croire Michel Mercier, Gérard Collomb ou Bernard Rivalta, la crise des prêts toxiques qui a frappé les finances publiques de l'agglomération est derrière nous. *Lyon Capitale* a voulu en savoir plus, et révèle une situation bien moins rose que ce que disent les communiqués officiels. Nous avons ainsi retrouvé près de 570 millions de prêts à haut risque dans les finances locales. Beaucoup pourraient évoluer de manière catastrophique si l'Europe s'enfonçait dans la crise ou que, par exemple, la Grèce sortait de l'euro.

18 milliards d'euros de dettes toxiques sont inscrites dans les comptes des collectivités locales françaises. Un chiffre ahurissant qui touche toutes les régions, en particulier Rhône-Alpes. Les principales collectivités locales lyonnaises ne font pas exception : près de 570 millions d'euros de prêts toxiques ont été recensés par *Lyon Capitale*.

"Les responsables juraient n'avoir signé aucun emprunt toxique"

Après avoir découvert la situation explosive du conseil général du Rhône, en novembre dernier, où 67 % de l'encours de la dette est plombé par des emprunts indexés sur des formules exotiques, *Lyon Capitale* a voulu aller plus loin et examiner la situation de sept autres collectivités : la région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, la Ville de Lyon, Villeurbanne, la SACVL, les Hospices civils de Lyon et le Sytral. Tous n'ont pas voulu nous ouvrir leurs comptes. Une poignée d'entre eux ont dû nous obliger à recourir à la Commission d'accès aux documents administratifs, mais finalement la transparence l'a emporté. Et les surprises sont au rendez-vous, comme au Sytral, aux HCL et à la Ville de Lyon, où les responsables juraient n'avoir signé aucun emprunt toxique. Le trio de tête des établissements publics les plus touchés revient au conseil général du Rhône - à la première place, avec 450 millions d'euros de dette à risque (67 % de l'encours)-, la SACVL prend la seconde place avec 50 millions d'euros de prêts toxiques, soit 15 % de l'encours, suivie par le Sytral et ses 100 millions d'euros (8,2 % de la dette). La ville de Lyon se met en danger, avec un prêt à 10 millions d'euros où le taux d'intérêt s'envole déjà à 12 %. Quant aux Hospices civils de Lyon, ils sont eux aussi touchés, mais dans une moindre mesure, avec un contrat toxique à effet de pente qui ne grève que 0,7 % de leur encours.



Michel Mercier et Gérard Collomb ont-ils du souci à se faire sur la nature de l'endettement des collectivités qu'ils dirigent ?

Le Grand Lyon assume les erreurs de René Balme, maire de Grigny, avec 3,8 millions d'euros d'emprunt à risque. La région Rhône-Alpes et Villeurbanne font figure de bons élèves en l'absence de prêt toxique à leur actif.

"Les élus sont là pour 4 ans alors que la dette est inscrite pour 30 ans"

Les collectivités ont sauté le pas pour des raisons simples. En contrepartie d'une prise de risque financier, les produits permettent à l'emprunteur, dans la plupart des cas, de bénéficier durant les premières années d'un taux bonifié. "Les élus n'ont pas évalué les risques à long terme. Ils n'ont pas vu qu'ils économisaient les premières an-

nées pour perdre beaucoup par la suite. Et puis ils sont là pour quatre ans, alors que la dette est inscrite pour trente ans, alors ils s'en fichent un peu !" tente d'expliquer Éric Lamarque, professeur spécialisé dans le financement des collectivités locales à l'université de Bordeaux.

Scénario défavorable : l'euro se déprécie contre le franc suisse

Ces 570 millions d'euros s'apparentent à des dizaines de bombes à retardement prêtes à exploser au moindre soubresaut des marchés financiers. Et l'année 2011 n'a pas été épargnée, la zone euro ayant subi une vraie tempête financière. Les investisseurs ont pris peur face à la crise de la

dette souveraine. Les emprunts toxiques indexés sur la parité euro/franc suisse ont atteint des taux d'intérêt à deux chiffres, comme au conseil général du Rhône qui doit payer 14,97 % d'intérêt pour un de ses contrats. Mais, à moyen terme, les experts financiers prédisent un avenir incertain à la monnaie unique. Que se passera-t-il si la Grèce sort de la zone euro ? Quelles seront les conséquences sur les prêts indexés sur les parités euro/franc suisse et euro/dollar ?

Pour Emmanuel Fruchard, conseiller municipal (PS) de Saint-Germain-en-Laye et professionnel de la finance de marché depuis vingt ans, il suffit de faire l'hypothèse d'un scénario défavorable mais probable que le franc suisse continue à s'apprécier lentement contre l'euro : "Et toutes les formules indexées sur la parité euro/franc suisse deviennent très défavorables. Sans plafonnement, les taux pourraient augmenter jusqu'à 30 %." D'après cet expert, le même scénario pourrait s'appliquer avec la parité dollar/yen. "En cas de chute du dollar de 20 % en quatre ans - ce qui est très possible -, même en dehors d'une crise, les taux d'intérêt de certains prêts pourraient également être revus à la hausse." Philippe Duchemin, consultant chez Finkeys France et professeur à l'université de Cergy-Pontoise en master gestion des instruments financiers, estime éga-

lement que si l'euro se déprécie, ce qui pourrait être une des conséquences de la sortie de la Grèce de la zone euro, une majorité de prêts toxiques pourraient être perdants : "La seule chose à faire est de négocier avec les banquiers pour sortir de ces contrats en payant une soulte ou en étalant les échéances", précise-t-il. Voire d'attaquer les banques en justice, à l'instar de Maurice Vincent, le maire de Saint-Étienne, qui a remporté une petite bataille en référé en refusant de rembourser ses prêts et ses taux "pourris".

■ EMMANUELLE SAUTOT

L'endettement des collectivités à la loupe

C'est le principal effet de levier de développement pour les collectivités locales. Revue de détail de leur exposition aux emprunts toxiques et des scénarios à risques pour les finances publiques.

La charte Gissler est une sorte d'échelle de Richter des emprunts toxiques. Elle établit un classement des emprunts structurés, de 1 à 6 et de A à F.

PRÊTS TOXIQUES
450 MILLIONS

N°1 : Conseil général du Rhône

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 756 millions d'euros

Budget 2011 : 1,659 milliard d'euros

Taux d'intérêt moyen en 2011 : 4,19 %

Montant des prêts toxiques : 450 millions d'euros, soit 67 % de l'encours de la dette.

Capacité de désendettement : 3,3 ans

Encours de dette par habitant : 389 euros

Commentaire

Le conseil général du Rhône est le plus mauvais élève de ce classement. Entre 2006 et 2010, le département du Rhône a souscrit sept emprunts toxiques, dont cinq très risqués. La sortie de la Grèce de la zone euro ferait exploser les taux d'intérêt de deux d'entre eux, indexés sur la parité euro/franc suisse, qui atteignent déjà 9,49 % et 14,98 % (au 13 juin 2012). Selon l'opposition, 400 millions d'euros de surcoût seraient à prévoir.

Des taux d'intérêt proches de 15 %

Le Rhône détient un triste record : il est l'un des départements de France les plus endettés par la dette toxique (67 % de l'encours de la dette). *Lyon Capitale* l'avait révélé dès novembre 2011, 450 millions d'euros de contrats d'emprunts très risqués ont été signés par Michel Mercier, aux manettes depuis vingt-trois ans au conseil général du Rhône. Cinq emprunts sont classés en 6F selon la charte Gissler et sont indexés sur des parités dollar/yen, euro/franc suisse et euro/dollar. Selon nos calculs, les taux d'intérêt

de deux prêts indexés sur le taux de change euro/franc suisse atteignent aujourd'hui 9,49 % et 14,98 %. Des taux d'intérêt usuraires au vu des taux d'emprunt pratiqués : fin juin, l'Euribor 12 mois - le taux d'intérêt moyen auquel 57 banques européennes de premier plan se consentent des prêts en euros - était de 1,21 %. Mais Michel Mercier n'est pas au bout de ses peines. Dans le cas d'un scénario défavorable, à savoir la sortie de la Grèce de l'euro, ses prêts, notamment ceux indexés sur l'euro/franc suisse, pourraient atteindre des sommets. Si la parité euro/franc suisse tombe en dessous de 1,20 euro, ce qui est tout à fait probable en cas de retour à la drachme, les taux d'intérêt pourraient encore augmenter, jusqu'à 20 à 30 %. Pour les deux prêts indexés sur la parité dollar/yen, les taux d'intérêt payés par la collectivité auraient été de 6,13 % et de 6,45 % (calcul réalisé le 22 juin 2012), mais le président du conseil général a décidé de les renégocier à hauteur de 4,98 %. Une belle manœuvre court-termiste puisque les taux ont été fixés seulement pour la période 2012-2014 et redeviendront toxiques par la suite, et que la durée de financement a été prolongée de deux ans. Les Rhodaniens pourront donc définitivement tourner la page des emprunts toxiques en 2033. En attendant, la seule mesure pour épargner les surcoûts serait d'augmenter les impôts, à l'image du conseil général de l'Ain qui a relevé de 15 % l'impôt sur le foncier bâti. Mais ce serait une fois de plus augmenter les impôts... pour payer les banques.

N°2 : SACVL

PRÊTS TOXIQUES
50,7 MILLIONS

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 346,9 millions

Budget total : 48,8 millions d'euros

Taux moyen 2011 : 3,95 % (3,68 % pour les prêts toxiques, 2,25 % pour ceux indexés sur le livret A, 1,90 % pour les taux variables et 4,20 % pour les taux fixes).

Montant des prêts toxiques :

50,7 millions, soit 15 % de l'encours de la dette

Commentaire

Officiellement, l'incendie a été éteint à la SACVL grâce au paiement d'une indemnité - restée secrète - à la banque qui lui avait vendu le prêt le plus toxique. Mais *Lyon Capitale* a découvert six autres bombes à retardement dans les finances de cette société mixte chargée de construire du logement social pour la ville de Lyon et dont l'avenir semble aujourd'hui plus qu'incertain.

La SACVL coincée dans la spirale des prêts toxiques

La SACVL n'en a pas terminé avec ses problèmes de prêts toxiques. Un contrat passé avec CA Lyon a failli condamner cette société d'économie mixte chargée de construire du logement social pour le compte de la ville de Lyon. Face à la dangerosité du mécanisme du prêt, qui ne prévoyait qu'une hausse illimitée des taux, la SACVL a payé une soulte - d'un montant resté secret - pour sortir du prêt. L'incendie n'est pourtant pas circonscrit à ce prêt toxique. Six autres contrats pèsent durablement sur les finances de l'entreprise publique. Quatre d'entre eux sortent carrément de la charte Gissler.

Contractés auprès de deux établissements bancaires (Dexia et la Caisse d'Épargne), les six crédits sont tous indexés sur des calculs simples mais dangereux entre les cours de l'euro, du dollar et du franc suisse. Pour rendre le tout toxique, la différence de taux est multipliée par un coefficient 30. Deux prêts en phase active de menace pèsent actuellement sur les comptes de l'entreprise, à un taux de 5,78 %. "Le montant de l'intérêt se calcule au jour de l'échéance. Pour se couvrir d'une évolution défavorable, nous venons de négocier", explique Michel Le Faou, le président de la SACVL, qui aborde le sujet avec d'autant plus de transparence qu'il n'était pas en responsabilité au moment de la signature des emprunts. Ceux-ci seront encore toxiques pendant sept ans. En 2008, quatre autres emprunts entreront en phase critique. "Nous sommes en train de créer un fonds de trésorerie que nous mettrons de côté pour être en capacité de supporter deux années avec un taux d'intérêt de 15 % sans nous mettre dans le rouge", calcule Michel Le Faou. En 2018, avec un taux d'intérêt à 10 %, ces prêts coûteront 4 millions d'euros à la société. Les portes de sortie pour éviter ce scénario semblent aujourd'hui inexistantes. Le prix à payer pour abandonner un prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne est de plus de 14 millions alors qu'il ne reste plus que quatre millions de crédit à rembourser. La SACVL devrait donc le traîner jusqu'à son terme. Comme le premier prêt toxique, ces six emprunts ont été conseillés à l'entreprise publique par des établissements bancaires siégeant à son conseil d'administration. Gérard Klein, l'ancien DG de la SACVL, voulait d'ailleurs attaquer en justice certains d'entre eux. Gérard Collomb a préféré nommer un nouveau DG et négociateur des sorties de crise avec les banques. Pour un résultat incertain : malgré les communiqués rassurants de la mairie de Lyon, la SACVL n'en a vraiment pas terminé avec les prêts toxiques.

PRÊTS TOXIQUES
99,2 MILLIONS

N°3 : Sytral

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 1,2 milliard d'euros (en augmentation de 10,1 millions d'euros par rapport à 2010).

Budget total : 1,179 milliard d'euros

Taux moyen 2011 : 4 %

Montant des prêts toxiques : 99,2 millions d'euros, soit 8,2 % de l'encours de la dette.

Coût de la dette par habitant : 898 euros

Capacité de désendettement : 8 ans

Commentaire

Avec 100 millions d'euros de prêts toxiques, le Sytral, organisme de tutelle des TCL, crée la surprise en se classant 3^e de cette sélection. Un scénario de crise, avec une dévaluation de l'euro, ferait exploser ses taux d'intérêt.

Sytral : 100 millions d'euros de prêts toxiques

Au Sytral, le syndicat des transports en commun lyonnais, lors du vote du budget, les élus se félicitent souvent de la bonne santé financière de l'établissement. Lors du comité syndical de mars dernier, Bernard Rivalta s'est même enorgueilli

Collectivités	Budget global	Dette (encours)	Prêts toxiques	Part des prêts toxiques /dette
Département du Rhône	1,659 milliard	756 millions	450 millions	67 %
SACVL	48,8 millions	346,9 millions	50,7 millions	15 %
Sytral	1,179 milliard	1,2 milliard	99,2 millions	8,2 %
Ville de Lyon	717 millions	340,6 millions	10 millions	1,96 %
Hospices civils de Lyon	1,6 milliard	922 millions	6,5 millions	0,7 %
Grand Lyon	1,9 milliard	1,23 milliard	3,8 millions	0,03 %
Région Rhône-Alpes	2,2 milliards	1,4 milliard	0	-
Villeurbanne	145 millions	3,6 millions	0	-

de ne pas "avoir augmenté la dette [et] d'avoir un certain nombre de prêts sur le marché dans de bonnes conditions". Mais cela, sans parler des emprunts toxiques qui grèvent le budget du syndicat dont il est le président.

Pourtant, d'après le rapport du comité syndical du 10 mai dernier, près de 100 millions d'euros de dette toxique auraient été signés par la direction financière du Sytral, soit 8,2 % de l'encours de la dette. Dont 66 millions d'euros, estampillés en 6F selon la charte Gissler, soit les contrats les plus toxiques du marché, et un prêt classé en 4B (32,9 millions d'euros). Les deux contrats de prêts 6F peuvent correspondre à des produits reposant sur la parité euro/franc suisse ou euro/dollar, mais aussi des produits de pentes ou assis sur des courbes de taux. À l'heure où nous bouclons, le Sytral n'a pas souhaité communiquer sur le détail de ces prêts. Le syndicat des transports en commun, qui nous a ouvert ses portes afin de consulter ses prêts, a omis de nous présenter ses contrats les plus toxiques...

Ce que les élus redoutent ? Un scénario de crise, avec une dévaluation de l'euro, qui ferait exploser les taux d'intérêt et générerait des surcoûts. D'après la commission d'enquête sur les prêts toxiques présidée par Claude Bartolone, un contrat classé 6F souscrit auprès de la Caisse d'Épargne par un centre hospitalier et indexé sur le taux de change dollar/franc suisse aurait pu atteindre 20,17 % d'intérêt lors de la chute de la parité l'été dernier.

PRÊTS TOXIQUES
10 MILLIONS

N°4 : Ville de Lyon

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 340,6 millions d'euros

Coût de la dette par habitant : 695 euros

Budget total de la collectivité : 717 millions d'euros

Taux moyen 2011 : 2,8 %

Montant des prêts toxiques : 1,96 % de la dette, pour un prêt initial de 10 millions d'euros.

Commentaire

La Ville de Lyon adopte une gestion sérieuse de sa dette. Elle ne se met en danger que sur deux contrats de couverture de risques. Un des deux paris est gagnant, l'autre condamne la collectivité à rembourser sa dette à 12 % d'intérêt.

Une boule de neige qui entache une gestion saine

La Ville de Lyon opte le plus souvent pour des taux fixes ou des taux variables calculés sur des indices basiques. Un choix qui a été acté bien avant l'apparition des prêts toxiques. Gérard Collomb s'est d'ailleurs toujours vanté de n'avoir aucun contrat toxique dans son catalogue de prêts, à l'époque où les révélations touchaient les unes après les autres les grandes villes françaises. Le maire de Lyon avait tenté de circonscrire le périmètre du prêt toxique à l'automne 2008 à la SACVL. Dans le même temps, un contrat signé avec CA Lyon, l'organisme qui avait proposé l'emprunt toxique à la SACVL, se révélait dangereux. À taux fixe durant les deux premières années, il est ensuite passé en taux variable à multiples conditions. Aujourd'hui, le taux d'intérêt flirte avec les 12 % par un mécanisme dit *snowball* ("boule de neige"). Les intérêts s'accumulent de trimestre en trimestre. En ce moment il grimpe de 1,30 % tous les 3 mois. "Ce prêt visait à nous couvrir contre une trop forte augmentation des taux", avait à l'époque expliqué Richard Brumm, l'adjoint aux finances, en conseil municipal. La mécanique de ce prêt prévoit en effet que, si l'indice Euribor est bas, l'intérêt sera haut, et inversement. L'idée de ce type d'instrument est de se garantir un prêt à taux réduit en cas de hausse de l'indice Euribor, fréquemment utilisé sur d'autres contrats par la Ville de Lyon. La démarche est risquée, pour un intérêt somme toute limité. Moins de 20 % des prêts sont indexés sur l'Euribor. La Ville de Lyon n'a pas prévu dans l'immédiat de se séparer de ce prêt, dont les taux continuent de grimper. Des discussions sont toutefois engagées avec CA Lyon. Un autre prêt intrigue dans l'océan de taux fixes et autres taux variables sans formule mathématique : un prêt indexé sur le prix du baril de pétrole brut. Contracté pour se couvrir des risques liés à une hausse du prix de l'énergie, il prévoit que si les cours du baril sont hauts le taux d'intérêt sera bas, et inversement. La Ville de Lyon a tiré profit de ce prêt à risques (capable de monter jusqu'à 8,33 %). Il s'achève en décembre, et la municipalité emprunte actuellement à 2,25 %.

PRÊTS TOXIQUES
6,5 MILLIONS

N°5 : Hospices civils de Lyon

Encours de la dette : 922 millions d'euros fin 2010

Budget global : 1,6 milliard d'euros

Taux d'intérêt moyen : 2,95 % en 2010 (3,05 % en 2009)

Montant des prêts toxiques : 6,5 millions d'euros, soit 0,7 % de la dette

Capacité de désendettement : 15 ans

Commentaire

Les HCL ont souscrit un emprunt toxique auprès de Dexia en 2008. En cas de crise de la zone euro, le taux d'intérêt n'a pas de limite de plafond et peut grimper au-delà de 20 %. Point positif : ce prêt ne représente que 0,7 % de la dette.

HCL : 179 millions d'euros de prêts structurés à risque modéré

En novembre 2011, les Hospices civils de Lyon se vantent, dans un communiqué de presse, de ne détenir "aucun emprunt toxique" et que la structure de la dette est "peu risquée", mettant en avant une gestion "saine" des établissements. *Lyon Capitale* demande alors à la direction financière des Hospices de lui communiquer ses contrats de prêt. Un refus lui est opposé. Mais la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), saisie par le journal, autorise la publication des documents en question. Au final, *Lyon Capitale* découvre pour 6,5 millions d'euros de prêts toxiques souscrits auprès de la banque Dexia, mais également pour 179 millions d'euros de prêts à risque modéré, signés avec la Caisse d'Épargne et Dexia. Même si ces emprunts à risques ne représentent que 0,7 % de l'encours de la dette, des surcoûts liés aux intérêts pourraient être payés par les HCL. Pour les prêts à risque modéré, indexés sur le Tibeur 12 mois et le Libor dollar, les taux d'intérêt sont plafonnés à 11 %. Mais le risque de voir ces taux d'intérêt exploser n'est pas négligeable, d'autant qu'ils courent jusqu'en 2021, 2028 et 2038.

Interrogée sur l'existence de ces emprunts toxiques, la direction des HCL considère que ces prêts sont "peu risqués" donc non toxiques. Julien Samson, le directeur général adjoint des HCL, n'a pas souhaité nous préciser si des négociations de sortie de ces prêts avaient été engagées.

Coût de la dette par habitant

Sytral	898 euros
Grand Lyon	876 euros
Ville de Lyon	695 euros
Département du Rhône	389 euros
Région Rhône-Alpes	237 euros
Villeurbanne	25 euros

PRÊTS TOXIQUES
3,8 MILLIONS

N°6 : Grand Lyon

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 1,23 milliard d'euros.

Coût de la dette par habitant : 876 euros.

Budget total de la collectivité : 1,9 milliard d'euros.

Taux moyen 2011 : 2,84 %

Montant des prêts toxiques : 3,8 millions d'euros, soit 0,03 % de l'encours de la dette.

Commentaire

La dette se profile, comme à la Ville de Lyon, dans un panachage rigoureux de taux fixes et variables sécurisés. Un seul point noir : un prêt de la Ville de Grigny à effet de pente dont le taux d'intérêt n'est pas plafonné.

Un seul contrat dans le rouge

Dans son portefeuille de prêts, le Grand Lyon ne comporte qu'une poignée de prêts structurés et un seul intègre une variable nocive. Comme à la Ville de Lyon, les contrats à taux fixe sont majoritaires. Les emprunts à taux variable sont indexés sur des indices réputés sans danger. Sauf pour un prêt de 3,8 millions d'euros, signé par la Ville de Grigny et dont la dette a été transférée au Grand Lyon lors de son rattachement à la communauté urbaine en 2007. Classé 3E par la charte Gissler, ce prêt combine à la fois "effet de pente" (le taux est déterminé par référence à l'écart entre taux longs et taux courts) et un effet multiplicateur de 5. S'il y a une inversion de la courbe des taux, les intérêts grimpent immédiatement. Pour Alain Levisonnois, président de la chambre régionale des comptes de Picardie, entendu par la commission d'enquête parlementaire sur les prêts toxiques, certains produits pourraient être exclus de la charte Gissler et notamment les "produits de pente, avec effet de levier, [qui] risquent de basculer un jour : mieux vaut les interdire dès aujourd'hui", a plaidé celui qui a travaillé sur trois rapports successifs sur la question. Heureusement, ce prêt représente une goutte d'eau dans l'océan de la dette de la communauté urbaine puisqu'il ne pèse que 0,03 % de l'encours de la dette.

Actuellement, la collectivité emprunte autour de 2 % d'intérêt. "Les marchés ont confiance en nous et nous proposons des taux fixes à des taux intéressants", se félicite Jacky Darne, le vice-président du Grand Lyon en charge des finances.

N°7 : Région

Encours de la dette (au 31 décembre 2011) : 1,4 milliard d'euros

Budget 2011 : 2,2 milliards d'euros

Taux d'intérêt moyen en 2011 : 2,49 %

Montant des prêts toxiques : 0

Capacité de désendettement : 4,3 ans

Encours de dette par habitant : 237 euros

Commentaire

La région n'a aucun prêt toxique dans son portefeuille. Mais elle possède 12 % de son encours de dette en prêts structurés, à faible risque. En cas de crise, les probabilités de surcoût sont quasi nulles.

Région Rhône-Alpes : la prudence paie

La stratégie officielle affichée de la région Rhône-Alpes en matière de dette ? Limiter son

exposition aux risques et améliorer le coût des frais financiers. Si l'équilibre entre taux fixes et taux variables est respecté, avec un rapport de 61 % de taux fixes et 39 % en taux variables, et que la région n'a souscrit aucun emprunt toxique, il faut quand même dire qu'elle a eu recours aux produits structurés. Certes, ceux-ci sont à faible risque (1C sur la charte Gissler), mais ils représentent 180 millions d'euros, soit 12 % de l'encours de la dette. Dans la liste des prêts du conseil régional, un contrat a attiré notre attention. Il s'agit d'un emprunt *revolving* classique de 50 millions d'euros signé avec la banque Natexis. Un avenant a été inséré au contrat. Il prévoit une hausse soudaine de la marge de la banque, qui passe de 0,04 % à 0,22 %. "Suite à la crise, la banque a essayé d'annuler l'emprunt car elle ne rentrait pas suffisamment dans ses frais. Nous avons accepté puisque ce crédit est à des taux très favorables et que les prêts revolving sont de plus en plus durs à obtenir", nous a expliqué le directeur des affaires financières de la région. Les banques ne sont pas toujours bonnes perdantes. En cas de crise, une sortie de la Grèce de la zone euro aurait peu d'impact sur la progression des taux d'intérêt de la région.

PRÊTS TOXIQUES
AUCUN

N°8 : Villeurbanne

Encours de la dette :

3,6 millions d'euros, soit 2,48 %

Budget global : 145 millions d'euros.

Montant des prêts toxiques : 0

Taux d'intérêt moyen en 2011 : 1,34 %

Capacité de désendettement : 0,2 an.

Commentaire

La Ville de Villeurbanne n'a signé aucun emprunt toxique. 100 % de sa dette est classée dans la catégorie 1A : ce qui représente le degré le plus faible de risque. C'est surtout la collectivité la moins endettée de ce classement.

Villeurbanne, une dette saine, sans emprunt toxique

Les habitants de Villeurbanne peuvent dormir sur leurs deux oreilles, leur ville n'augmentera pas leurs impôts à cause de surcoûts liés à ses emprunts. La ville de Jean-Paul Bret est exempte de contrats toxiques. Sa dette est composée de quatre crédits *revolving*, qui associent un crédit long terme classique à l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie, pour 3,6 millions d'euros avec une capacité de mobilisation de fonds de 16,7 millions. Classée en 1A selon la charte Gissler, la dette de Villeurbanne présente le degré le plus faible de risque, avec des emprunts à taux variables classiques indexés sur des taux de référence de la zone euro.

La meilleure élève de ce classement est également faiblement endettée. Sa capacité de désendettement est de 0,2 an, alors qu'au Sytral elle est de 8 ans. Du coup, le coût de la dette par habitant est lui aussi faible : 25,33 euros contre 898 euros au Sytral. Enfin, la Ville bénéficie d'une capacité d'autofinancement qui représente 15 % de son budget global.

■ DOSSIER RÉALISÉ PAR EMMANUELLE SAUTOT
AVEC PAUL TERRA